



Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale

Tél. 03 20 66 58 15

Fax: 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2024/AS/129

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer avec l'association « Le jardin des bennes », représentée par Alexandre DEBREUCK, Président, une convention portant sur l'organisation d'ateliers « Repair Café », dans le cadre de l'atelier partagé.

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec « Le jardin des bennes », bâtiment B, 87 rue du bois 59940 ESTAIRES, une convention portant sur l'organisation d'ateliers Repair Café, un samedi matin par mois, de juin à décembre 2024.

ARTICLE 2 : La prestation consistera à assurer cinq ateliers « Repair Café » dans le cadre de l'atelier partagé.

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association. Le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

ARTICLE 3 : L'organisateur s'engage à payer la prestation 2024 d'un montant total de 2 278,90 euros TTC (deux mille deux cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-dix centimes) sur présentation de factures établies par le prestataire, comme suit :

- 2 278,90 euros TTC au 10 décembre 2024

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée pour attribution à Monsieur le Préfet du Nord et à Monsieur le Receveur Percepteur de Villeneuve d'Ascq.

Hem, le 8 JUIN 2024,



Francis VERCAMER
Maire de HEM
Vice-président de la MEL